



VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'assainissement collectif

EXERCICE 2024

*Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 2 mai 2007
de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008
et de l'arrêté du 2 décembre 2013*

Rapport établi conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1
du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté à l'assemblée délibérante le 05/11/2025

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
1. CONTEXTE	3
2. ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	3
3. ABONNEMENTS AU SERVICE	4
4. RESEAUX DE COLLECTE	4
<i>Identification des réseaux et de leurs équipements associés</i>	<i>4</i>
<i>Identification des déversoirs d'orage</i>	<i>4</i>
5. OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USEES	5
6. BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	5
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
1. PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES PRESTATIONS ANNEXES	6
<i>Modalités de tarification</i>	<i>6</i>
<i>Tarif des prestations annexes</i>	<i>6</i>
<i>Références tarifaires</i>	<i>6</i>
2. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
<i>Evolution du tarif de l'assainissement</i>	<i>7</i>
<i>Composantes de la facture d'un usager de 120 m³</i>	<i>7</i>
3. RECETTES DU SERVICE	8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	8
1. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	8
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	9
3. CONFORMITE AU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	10
<i>Conformité de la collecte des effluents</i>	<i>10</i>
<i>Conformité des équipements d'épuration</i>	<i>10</i>
<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration</i>	<i>10</i>
4. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	10
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	11
1. TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ÉTUDE	11
<i>Travaux de réseaux d'assainissement réalisés en 2022 :</i>	<i>11</i>
<i>Projets à venir en 2023 :</i>	<i>11</i>
2. ÉTAT DE LA DETTE	11

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, au 31 décembre de l'exercice concerné pour l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Contexte

Le service de l'assainissement est assuré par la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne sous la forme de gestion en régie directe.

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne est compétente pour la collecte des effluents alors que le traitement des eaux usées est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Saint-Jean-de-Maurienne (SIAR).

Ce syndicat regroupe les communes de Jarrier, La-Tour-en-Maurienne (Hermillon), Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint Pancrace et Villargondran. Il a pour objet la gestion de l'usine de dépollution des eaux usées ainsi que la gestion des réseaux de collecte d'intérêt commun (collecteurs de transit et collecteurs mixtes : collecte – transit).

La population de Saint-Jean-de-Maurienne est raccordée à 97.6 % au réseau public d'assainissement.

2. Estimation du nombre d'habitants desservis

Périmètre	Nombre d'habitants permanents desservis/raccordés par le réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif)
Commune de Saint-Jean-de-Maurienne	7343
Syndicat intercommunal d'assainissement	10 969

Commentaires :

La population prise en compte est la population permanente.

Le nombre d'habitants desservis relève d'une estimation à partir du nombre de logements desservis par le réseau d'assainissement. Un logement est dit desservi par le service lorsqu'il se situe dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle il est ou peut être raccordé.

3. Abonnements au service

Abonnés	au 31/12/2024
Nombre d'abonnés « domestiques »	4894
Nombre d'abonnés avec autorisation de déversement (industriels)	1 (Blanchisserie des plans)
Nombre total d'abonnés	4895

4. Réseaux de collecte

Identification des réseaux et de leurs équipements associés

Nom du secteur	Longueur (km)	% unitaire	% séparatif	Nb. postes relevage	Nb. déversoirs d'orage
Saint-Jean-de-Maurienne	31.6	4	96	1	5
Collecteur Intercommunal	15	0	100	4	5

Identification des déversoirs d'orage

Les déversoirs d'orage permettent de rejeter une partie des effluents dans le milieu naturel ou dans un bassin de rétention lors de fortes pluies, sans passer par l'usine de dépollution.

Le réseau communal dispose de 5 déversoirs d'orage afin d'éviter la mise en charge du réseau unitaire.

Nom	Commune	Milieu de rejet
DO 1 : rue Samuel Pasquier	Saint-Jean-de-Maurienne	Arvan
DO 2 : rue Marcoz	Saint-Jean-de-Maurienne	Arvan
DO 3 : rue des Chaudannes « Les Carlines »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arvan
DO 4 : rue des Chaudannes « Ets Labor »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arvan
DO 5 : Villard Jarrier	Saint-Jean-de-Maurienne	Ruisseau de la Cure

Le réseau intercommunal dispose de 5 déversoirs d'orage :

Nom	Commune	Milieu de rejet
DO du poste de relevage « But »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arc
DO du poste de relevage « Lacroix »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arc
DO du poste de relevage « Sainte Claire Deville »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arc
DO du poste de relevage « Gavarini » /Déversoir de tête UDEP	Saint-Jean-de-Maurienne	Arc/via bassin infiltration
DO « RD. 906 »	Saint-Jean-de-Maurienne	Arc

5. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les eaux usées de Saint-Jean-de-Maurienne sont traitées à l'usine de dépollution du SIA d'une capacité de traitement de 27 500 EH (équivalent habitant).

6. Boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues évacuées en **tonnes de matières sèches** (1015 tonnes avec une siccité moyenne de 18.6 % soit 190 T) sont acheminées vers le centre d'incinération de Chambéry (Savoie Déchets).

	année 2024
Usine de Dépollution (S. I. A.)	190 Tonnes

Il s'agit de prendre en compte les boues évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Le tonnage comprend une part de réactif (polymères).

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1. Prix du service de l'assainissement collectif et des prestations annexes

Modalités de tarification

La tarification de l'assainissement est établie sur la base de la consommation d'eau de l'abonné et comporte une part fixe de 34 € HT pour l'année 2024.

Tout abonné dont la consommation annuelle estimée est supérieure à 250 m³ reçoit une facture intermédiaire dans le premier semestre de l'année et une facture de solde en fin d'année.

Tarif des prestations annexes

Les frais de prestations annexes sont liés à la relève de la consommation d'eau potable et n'apparaissent pas dans le cadre de l'assainissement (cf rapport sur l'eau).

Références tarifaires

L'ensemble des tarifs de l'eau et des autres prestations appliqués aux abonnés du service est fixé chaque année par délibération. Pour les tarifs appliqués en 2024, il s'agit de la délibération n° SG-D-231213-09 du 13 décembre 2023.

2. Le prix de l'assainissement collectif

Evolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation (%)
Part de la collectivité				
EAU Part Fixe	Abonnement	58,00	58,00	0,00%
EAU part variable	[€ HT/m ³]	1,32	1,34	1,33%
ASSAINISSEMENT Part Fixe	Abonnement	34,00	40,00	17,65%
ASSAINISSEMENT part variable	[€ HT/m ³]	1,21	1,32	9,13%
Tiers				
Agence de l'eau	Redevance prélèvement	0,08	0,08	0,00%
Agence de l'eau	Redevance lutte contre la pollution 2024 - consommation + performance eau 2025 [€ HT/m ³]	0,28	0,44	57,14%
Agence de l'eau	Redevance modernisation des réseaux 2024- performance assainissement 2025 [€ HT/m ³]	0,16	0,01	-93,75%
TVA	eau	5,50%	5,50%	0,00%
TVA	assainissement	10%	10%	0,00%

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation (%)
Part de la collectivité				
EAU	€ HT	216,40	218,50	0,97%
ASSAINISSEMENT	€ HT	178,60	197,80	10,75%
Tiers				
Agence de l'eau (EAU)	€ HT	43,20	62,40	44,44%
Agence de l'eau (ASSAINISSEMENT)	€ HT	19,20	1,20	-93,75%
TVA (EAU)	€	14,87	16,05	7,92%
TVA (ASSAINISSEMENT)	€	19,78	19,9	0,61%
TOTAL EAU	€ TTC	274,47	296,95	8,19%
TOTAL ASSAINISSEMENT	€ TTC	217,58	218,90	0,61%
TOTAL	€ TTC	492,05	515,85	4,84%
Tarif TOTAL théorique au m3	€ TTC	4,10	4,30	4,84%

Au 1^{er} janvier 2025 - Prix théorique TTC du m³
d'assainissement pour un usager consommant 120 m³

1,82 € TTC

3. Recettes du service

Recettes de la collectivité :

	année 2024
Recettes d'assainissement	
<i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances modernisation des réseaux)</i>	712865.68 €
<i>Le cas échéant : Contributions exceptionnelles (par exemple du budget général de la collectivité vers le budget assainissement)</i>	0 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

	au 31/12/2024
Taux de desserte en %	99.27 %

Taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'il bénéficie d'une boîte de branchement, à l'exception des abonnés déjà raccordés au réseau communal, même en l'absence de boîte de branchement.

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Nom	Points
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	4
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	12
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	26
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	12
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	5
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	4
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	5
TOTAL	97

3. Conformité au décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformité de la collecte des effluents

Les informations sur la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires (décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié) doivent être fournies par les services de la Police de l'eau. Celles-ci n'ont pas été communiquées au jour de l'établissement du présent rapport.

Conformité des équipements d'épuration

La conformité des stations d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié doivent réglementairement être fournies par les services de la Police de l'eau. Celles-ci n'ont pas été communiquées au jour de l'établissement du présent rapport.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié doivent réglementairement être fournies par les services de la Police de l'eau :

« La station d'épuration de Saint-Jean-de-Maurienne répond tant aux obligations de moyens et de résultats édictées par la Directive ERU de mai 1991 qu'aux objectifs de traitement assignés par arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 1994 ».

4. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

Usine de Dépollution (S. I. A.) :

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation en %

	Année 2024
Usine de Dépollution (S. I. A.)	100 %

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Travaux engagés, à venir et à l'étude

Travaux de réseaux d'assainissement réalisés en 2024 :

- Travaux de création de réseaux du nouveau poste de relevage de la zone de Loisirs de la Combe et raccordement au réseau de la Rue Samuel Pasquier (encorbellement de la passerelle du Pont Desogus) = 2*502=1004 ml
- Reprise des branchements et réseau d'assainissement – place de la Cathédrale = 67 ml
- Modification des réseaux rue des Chaudannes (TELT) = 48 ml
- Rue Clément Ratel = 152 ml
- Démarrage du nouveau poste de relevage rue Ste Claire Deville (démantèlement de l'ancien PR) (TELT)

Projets à venir en 2025-26 :

Travaux de réseaux

- Reprise du réseau d'assainissement rue de la Libération/Rocheray (travaux liés au chantier TELT)
- Rue de l'oasis : séparation eau pluviale / eau usée
- Raccordement des habitations du Tilleret / La Combe à l'assainissement collectif

2. Etat de la dette

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31/12/2024	0€
Montant de l'annuité remboursée au cours de l'exercice 2024	0€
<i>dont annuité correspondant au remboursement du capital</i>	<i>0€</i>
<i>dont annuité correspondant au remboursement des intérêts</i>	<i>0€</i>